

Pour vous, entreprise, verser la taxe d'apprentissage   Grenoble INP - G nie industriel, c'est la certitude d'un choix pertinent : **accompagner l' cole de r f rence en performance industrielle**.

SOUTENEZ LES 500  LÈVES DE NOTRE  COLE

En 2020, la taxe d'apprentissage financera une partie de notre ambition : former les **ing nieurs relevant des d fis de l'industrie du futur**.

Gr ce   vous, en 2019, nous avons financ ,

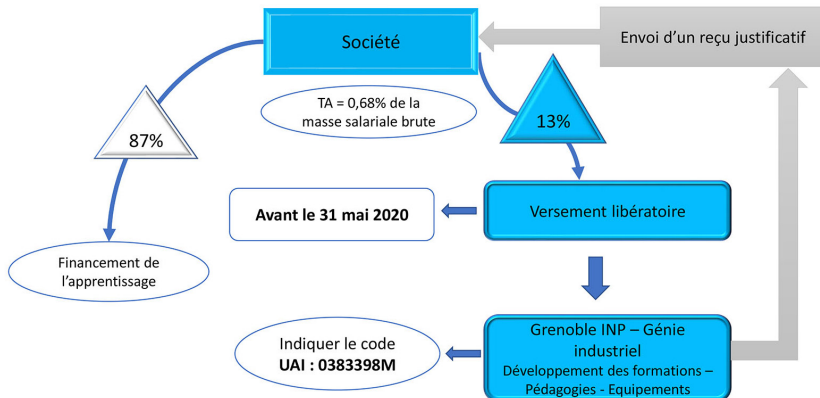
- l'imprimante 3D FDM m tallique et son four de frittage
- la transformation de nos syst mes d'information,
- la virtualisation de logiciels professionnels,
- la mise   disposition de 8 imprimantes 3D en libre service pour nos  l ves.





COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À GRENOBLE INP - GÉNIE INDUSTRIEL POUR 2020 ?

Concernant **Grenoble INP - Génie industriel**, nous sommes habilités à percevoir la **part barème, soit 13%** de la taxe brute.



Votre versement doit être effectué préférentiellement lors de l'acompte avant le **31 mai 2020**

Attention si le nom de l'école "Génie industriel" n'apparaît pas, nous risquons de ne pas percevoir la taxe.

Contact :

Cellule Relations entreprises
Frédérique Chrétiennot - Tél : 04 76 57 47 95
gi.tax.e.ginp@grenoble-inp.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE GÉNIE INDUSTRIEL
Grenoble INP - Génie industriel
46 avenue Félix Viallet - F-38031 Grenoble Cedex 1
Tél. : +33 (0)4 76 57 45 00
<http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

SUIVEZ-NOUS



genie-industriel.grenoble-inp.fr/suivez-nous